

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 décembre 2006

Présidence : Monsieur Philippe Pellegrin, Président.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21.09.2006
2. Communication de la Municipalité
3. Communication du bureau
4. Préavis No 8/2006 : Budget 2007 ;
5. Préavis No 9/2006 : Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2006 – 2011 ;
6. Préavis No 10/2006 : Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) « Région Nyon-Rolle » ;
7. Préavis No 11/2006 : Réhabilitation de l'immeuble locatif communal « En Cotty » Demande de crédit d'investissement ;
8. Préavis No 12/2006 : Acquisition du refuge de « Combe Gelée » Demande de crédit d'investissement ;
9. Propositions individuelles.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21.09.2006 :

Les corrections sont les suivantes :

- P. 2 Jacques Ansermet fait remarquer que le corps des milices existe depuis **25 ans** (et non 80 ans) ;
- Pt. 13 Roland Oppliger mentionne que la lecture du rapport de la commission des finances a été faite par **lui-même** et non par Bernard Piaget ;
- P. 2 Christian Pierrehumbert se réfère à sa communication : il fallait lire « le village avait suffisamment de médecins au sein de **la Commune** » (et non du Conseil Communal) ;
- P. 2 Georgette Ansermet corrige la première phrase de son intervention comme suit : « le préavis 38/2004 pour la transformation des locaux de l'ancienne poste présentait une demande d'investissement de CHF 118'000.00 » et la dernière phrase : « Le coût total des travaux se monte à CHF 75'770.00 » ;
- P. 3 Walter Louis Gubler fait remarquer qu'il ne s'agit pas du distributeur d'eau potable, mais de la **plaquette « eau potable »** qui était encore en attente.

Le procès-verbal avec ses corrections est accepté à l'unanimité.

## **2. Communications de la Municipalité :**

Jacques Ansermet, Syndic :

- Il existait une association du nom de « Pole Nyon » pour développer l'artisanat ou la construction de bâtiments (par ex. dans la région du parc chevalin). Cette association a été dissoute et remise au Conseil Régional dont nous ne faisons pas partie. D'un commun accord, les parts seront remises au Conseil Régional afin de continuer à promouvoir cette opération. Notre Commune ne faisant pas partie du Conseil Régional, une convention particulière nous lie afin que nous ayons un droit de regard sur l'affectation de cet argent.
- Deux abonnements généraux des CFF ont été achetés par la commune pour toute l'année 2007. Les habitants peuvent réserver une carte journalière pour CHF 35.- L'offre est ouverte à tous les habitants, mais la commune étudie la possibilité de faire un règlement pour les réservations. Les communes partenaires sont Arnex, Gingins, La Rippe et Chésérax. Chaque abonnement coûte CHF 8'500.- /année. Il est certain que plus de personnes achèteront ces billets, moins il y aura de perte.
- Un nouveau concierge a été engagé pour l'école : il s'agit d'Albano Rodrigues. Il travaillait auparavant au service des forêts. Cet employé supplémentaire nous a permis de résilier les contrats avec les entreprises privées qui s'occupaient de la maintenance des immeubles communaux.

Georgette Ansermet, Municipale :

- De nouveaux tenanciers ont été engagés pour l'Auberge de la Couronne, à savoir M. et Mme Pascal et Béatrix Noverraz, anciens tenanciers du café du Mont Blanc à Gland.
- Les travaux de l'Auberge avancent : il reste le carrelage de la cuisine, la peinture du café, du corridor et des WC. L'ouverture prévue début décembre est reportée au 8 janvier 2007.

Walter Louis Gubler, Municipal :

- Le décompte final du réaménagement du carrefour de Chiblins et route de Grens est présenté. Le préavis 53/2004 présentait un coût total de CHF 389'000.00. La facture finale présente un « non utilisé » de CHF 102'911.50.
- Carrefour de l'ancienne laiterie : la semaine prochaine aura lieu la mise en place de la fontaine. Le montage du couvert, la signalisation verticale ainsi que l'arborisation seront également effectués.
- En ce qui concerne la modération de trafic à la route de la Florettaz, toute la partie ouest a été faite. Si la météo le permet, l'enrobé de la route et du trottoir sera fait le 8 décembre ; la route sera donc fermée. L'enrobé de la place du cimetière et du terre-plein sera posé lundi 11 décembre. Les travaux de l'ancienne laiterie au chemin AF ne seront effectués que l'année prochaine.

Jacques Ansermet, Syndic :

- Désire remercier publiquement Georgette Ansermet pour l'excellent travail accompli en un temps record dans le dossier de l'auberge.

## **3. Communications du bureau :**

- Des conseillers ayant été surpris d'avoir été choisis pour une commission d'étude sans avoir été nommés en assemblée, Philippe Pellegrin, Président, explique la procédure pour nommer les conseillers au sein de commissions ad hoc. Pour ces commissions

temporaires, c'est le président qui désigne des conseillers selon un tournus. Les membres de la commission de gestion et finances ne peuvent faire partie de ces commissions et en sont d'office écartés.

- Lors de la visite annuelle du préfet – qui vérifie la bonne tenue de nos dossiers – celui-ci nous a fait remarquer que nous devons nommer une commission fixe de recours en matière d'impôts. Dans notre Commune, ses membres n'ont encore jamais été sollicités, mais cette commission est obligatoire.

Sont nommés : **Patrick Addor, Françoise Ramel, Heinz Maurer, Alexander Heuss et Hervé Matthey.**

- Rappel des séances de 2007 : 15 mars, 28 juin, 27 septembre et 29 novembre, et rappel de l'importance d'être présent.
- Les nouveaux règlements sont imprimés ; ils seront distribués aux personnes présentes et envoyés aux absents.
- Annonce du repas à l'Auberge de la Couronne et présentation des nouveaux tenanciers.

#### **4. Budget 2007 :**

Jacques Ansermet, Syndic, informe que la commission des finances a planché très sérieusement sur le budget. En conséquence, il propose de présenter seulement les variations les plus significatives à l'aide du tableau de comparaisons affiché, et lit la conclusion du préavis. L'évolution est relativement classique, hormis les charges dues à la péréquation directe ainsi que la facture sociale qui varient parfois de façon très importante en fonction de la méthode de calcul.

Il relève une augmentation réelle des charges de CHF 331'050.00 d'une année à l'autre, mais également la remarquable stabilité du compte de fonctionnement.

Questions :

Patrick Addor demande des précisions sur le poste 32.314.20 Entretien du bâtiment qui abritait l'ancienne arrivée du télésiège de la Barillette.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que ce bâtiment a souffert du poids des ans. Il est nécessaire de remettre les fenêtres, les portes et le toit en état, de fixer des chenaux, de placer des panneaux de faune et flore. Une ouverture permanente ainsi qu'un aménagement simple à l'intérieur (une table et deux bancs) permettrait aux nombreux promeneurs de s'y abriter. D'autre part, il est possible que nous obtenions un subside, vu que nous modifions l'affectation du bâtiment.*

Le rapport de la commission des finances est lu par Jean-Claude Duperrex

**Vote : Le préavis No 8/2006 est accepté à l'unanimité.**

#### **5. Fixation de plafonds d'endettements et de risques pour cautionnements pour la législature 2006 – 2011 :**

Jacques Ansermet, Syndic, explique que le but de cette loi est d'éviter de devoir demander l'accord du canton chaque fois qu'un emprunt est nécessaire. C'est un simple plafond que nous espérons bien entendu ne jamais atteindre. Une fois ce préavis accepté par le Conseil Communal, nous aurons l'assurance d'avoir une certaine autonomie durant toute la législature.

Le rapport de la commission des finances est lu par Alexandre Rigamonti.

Questions :

Françoise Ramel se réfère au rapport (p.2) et demande un éclaircissement sur le pic de 10 millions en 2010 et à la réduction de CHF 600.000.00 l'année suivante.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il faut comprendre un rabattement de CHF 600'000.00.*

Patrick Addor demande quel était le montant du plafond d'endettement pour la dernière législature.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il n'y avait pas de plafond. C'est une nouvelle notion qui provient de la nouvelle constitution. Il était évolutif et dépendait des demandes faites au canton. Il est évident que si ce montant est dépassé, un audit complet de la commune devrait être fait par le canton, ce que nous voulons à tout prix éviter.*

**Vote : 1 avis contraire, 3 abstentions. Le préavis est accepté à la majorité.**

**6. Préavis No 10/2006 : Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'action sociale « Région Nyon-Rolle » :**

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Patrick Barras.  
Aucune question ne s'ensuit.

**Vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.**

**7. Réhabilitation de l'immeuble locatif communal « En Cotty » Demande de crédit d'investissement :**

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Patrick Addor, celui de la commission des finances par Roland Oppliger.

Questions :

*Françoise Ramel tient à souligner que malheureusement cet immeuble n'a que 13 ans et qu'il a de toute évidence été mal fait. La peinture ne devrait pas être refaite aussi tôt.*

*Pascal Steimer souhaiterait qu'on suive les recommandations de la commission des finances et que cette dépense ne soit pas affectée au compte d'investissement mais bien dans le compte d'entretien.*

*Jacques Ansermet, Syndic, va vérifier la chose, mais comme il s'agit d'un préavis d'investissement, on ne peut mettre cette dépense dans le compte de fonctionnement. C'est un choix de la Municipalité.*

**Vote : 2 abstentions, le préavis est accepté à la majorité**

**8. Préavis No 12/2006 : Acquisition du refuge de « Combe Gelée » Demande de crédit d'investissement :**

Jacques Ansermet présente ce préavis à l'aide d'un diaporama.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Philippe Widmer, celui de la commission des finances par Jean-Claude Duperrex.

Questions :

Patrick Addor se demande si l'architecte qui a évalué le bâtiment a aussi calculé le montant des travaux de rénovation que la commission ad hoc mentionne.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que l'architecte a été mandaté comme expert uniquement pour avoir une idée du prix d'achat. Concernant les travaux d'entretien, ce sont les mêmes que ceux qui étaient effectués par l'ancien propriétaire, le Ski Club de Genève. Ce n'est pas un bâtiment qui a été abandonné et doit être remis en état. Il s'agit d'usure normale : la dalle de la terrasse présente quelques fissures, il y aura bien entendu un contrôle électrique, mais rien d'alarmant. Dans son rapport, l'expert mentionne une moins value de 25 à 30 % pour une certaine vétusté.*

Richard Noger se pose la question de la gestion à moyen terme.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que la location du chalet serait gérée par le greffe. Tout le monde pourrait le louer, mais les habitants de Chésereux seraient prioritaires, et, comme pour la*

*grande salle, à un tarif « indigènes », plus avantageux. On peut tout à fait imaginer une location pour une semaine complète. Le concierge monte pour un état des lieux après chaque location. L'hiver, la route est fermée et on ne peut monter qu'en raquettes. L'employé communal pourra alors monter avec le chasse-neige.*

Patrick Barras demande si le vendeur accepte d'ores et déjà la somme mentionnée dans le préavis ou si nous sommes en concurrence avec d'autres intéressés.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que le ski club de Genève a reçu notre offre et l'a acceptée. Dans le cas où cet achat serait refusé par le Conseil Communal, le chalet pourrait revenir sur le marché. Il faut cependant souligner qu'une promesse a été faite au ski Club de Genève : ses membres pourraient continuer à le louer au même prix qu'auparavant.*

Pour avoir déjà loué ce chalet, François Matthey se demande si la commune envisage d'acquérir une pompe pour filtrer l'eau, car elle n'est pas potable.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que c'est une cabane de montagne et que c'est plutôt sympathique de devoir s'adapter à un autre style de vie. D'autre part, cette pompe devrait alors être entretenue régulièrement. Il semble préférable d'acheter un écriteau « Eau non potable » !*

**Vote : 2 abstentions. Le préavis est accepté à la majorité.**

### **9. Propositions individuelles :**

Pascal Ansermet a constaté que des cônes avaient été placés vers le carrefour de l'ancienne poste en face des Platanes, et se demande s'il s'agit d'un essai de chicane supplémentaire.

*Walter Louis Gubler le rassure en expliquant qu'un couvercle au sol claquait et devait être remis en état.*

*Jacques Ansermet, Syndic, revient sur l'année écoulée et remercie tous les employés pour leur travail assidu : les nouvelles secrétaires, Fabienne Monnaert et Véronique Errecart, qui se sont très bien intégrées dans le bureau du greffe ; la boursière, Monique Locatelli, pour son efficacité ; les employés communaux ; concierges ; le Conseil Communal ; le préposé agricole ainsi que le médecin de la commission de salubrité.*

*Philippe Pellegrin remercie également tout le conseil pour sa présence, les échanges fructueux et ses contributions à la bonne marche de notre commune.*

Françoise Ramel désire aussi remercier la Municipalité et le bureau, même si le budget l'a fait titiller.

La séance se termine à 20 heures et est suivie par un repas à l'Auberge de la Couronne.

Le président :

La secrétaire :

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer